



Ligue  
Auvergne-Rhône-Alpes  
de Badminton

## Conseil d'administration du 1 juillet 2017 RELEVÉ DE DÉCISIONS (n°2017-01)

Le Conseil d'administration de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton s'est réuni le samedi 1 juillet 2017. Il a, lors de cette réunion, arrêté les décisions suivantes :

1. Cooptation au bureau de la ligue de :  
-Christelle BENOIT, au poste de trésorière
2. Adoption des dispositions financières proposées par la commission des finances qui sont :
- 3.

**Délai de remboursement :** Délai de 3 mois après l'action pour se faire rembourser. Au-delà le bénévole fait don de la somme à la ligue, qu'il pourra déclarer à ses impôts.

**Frais d'hébergement :** Au-delà de 1 heure et 30 minutes de route, une demande d'hébergement peut être faite auprès du siège de la ligue. La ligue pourra proposer d'elle-même des hébergements même pour des temps de trajet plus courts, dans le cas d'actions consécutives.

Le siège social valide la prise en charge ou non de l'hébergement. Sans accord préalable, la personne s'expose à une non prise en charge des frais engagés.

**Déplacement longue distance :** 3 situations :

-au-delà de 500 Km : location d'un véhicule.

-entre 250 et 500 Km : comparaison par plan de voyage. Obligation aux salariés de passer par la location si celle-ci est moins coûteuse. Echange avec les bénévoles et choix en fonction des éléments donnés. Seul le siège social valide et donne accord.

-véhicule personnel en dessous de 250 Km.

**Forfait de repas :** Ce n'est pas un forfait mais des frais réels. Plafonnement des frais réels à 20€ ; de fait une facture détaillée doit être produite pour toute demande de remboursement de frais de repas.

**Réservation ou commande :** Toute réservation ou commande devra être réalisée par le siège social uniquement. Aucun remboursement n'est prévu en cas d'achat ou de commande en direct, ou sans l'accord écrit du siège social.

**Frais kilométriques :** le taux kilométrique est maintenu à 0.304€/ Km mais le supplément covoiturage passe à 0.05€ par personne transportée dans la limite de 3 personnes maximum.

4. Approbation du calendrier de réunions ci-dessous :

Dates des CA :

15/09/17

26/01/18

27/04/18

10/11/17

02/03/18

25/05/18

08/12/17 (visio)

30/06/18 + séminaire (au centre omnisports de Vichy)

Date de l'AG ordinaire : 24 mars 2018

5. Approbation du calendrier sportif 2017/2018.

Le président  
John PYM